

Attribution de subventions exceptionnelles aux associations culturelles

M. l'Adjoint DAHOUI, Rapporteur : Il est proposé d'attribuer des subventions exceptionnelles aux associations suivantes :

1 - Association Les Amis du Funiculaire

L'association Les Amis du Funiculaire conduit une action pour la restauration du Funiculaire de Bregille à Besançon et développe des initiatives pour sa promotion auprès du public, en particulier sur le quartier de Bregille Mouillère. L'association projette en 2010 l'édition d'un ouvrage sur le Funiculaire et son histoire, après un long travail de recherches historiques et de collectes de témoignages. Ce projet se situe dans le prolongement de la demande d'inscription du funiculaire aux Monuments Historiques, déposée auprès de la DRAC de Franche-Comté.

Il est proposé d'allouer une subvention exceptionnelle de 1 000 € à l'association pour la soutenir dans ce projet d'édition et de sensibilisation.

2 - Association Da Camera

L'ensemble de musique de chambre Da Camera, dirigé par Jacques Costarini, développe des programmes associant recherches originales dans le patrimoine musical et programmes pédagogiques s'appuyant sur des œuvres maîtresses du répertoire et aussi sur du répertoire puisé dans la musique populaire.

L'association conduit une démarche d'élargissement des publics en se produisant tant dans les maisons de retraite que dans les fêtes de quartiers.

Il est proposé d'allouer une subvention exceptionnelle de 1 000 € à l'association, au titre de son activité de diffusion et d'action culturelle sur le territoire bisontin.

3 - Association Mélodies en sous-sol

L'association Mélodies en sous-sol a été créée en 2007 afin d'accompagner le développement des activités de la salle de spectacles café-musique «Les Passagers du Zinc». L'association Mélodies en sous-sol assure dans ce lieu une programmation riche et diversifiée et participe à une mise en réseau du tissu culturel local, en particulier dans le domaine de la création musicale émergente.

Aussi, afin d'accompagner l'association dans la poursuite et le développement de son activité, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle de 4 000 € à l'association Mélodies en sous-sol.

4 - Association Le Théâtre de la Clairière

Le Théâtre de la Clairière, dirigé par Pierre Louis, organise cet été une manifestation associant théâtre et musique, intitulée «la parole buissonnière», un dîner-spectacle dans la cour du Centre Culturel Diocésain, le mercredi 4 août, associant le Centre de Formation des Musiciens Intervenants de Lyon et la compagnie toulousaine l'Armée du Chahut.

Il est proposé d'allouer une subvention exceptionnelle de 2 300 € à l'association Le Théâtre de la Clairière pour la soutenir dans l'organisation de cette soirée estivale.

5 - Association Culturelle de Danse La Clave

L'association La Clave organise la troisième édition du Festival International de Salsa «Copa Loca», en octobre 2010, au Palais des Sports de Besançon. 2 700 personnes ont assisté à la dernière édition du festival en 2008.

Cet événement est devenu l'un des plus importants festivals de salsa en Europe grâce à sa qualité de programmation et à son organisation. Pour cette nouvelle édition, l'association envisage d'élargir son public par la gratuité du festival.

Il est proposé d'allouer une subvention exceptionnelle de 10 000 € à l'association la Clave pour l'édition 2010 du Festival International de salsa «Copa Loca».

6 - Association Interférences

L'association Interférences est la structure organisatrice du festival «Herbe en Zik». Ce festival s'est déroulé sur 4 jours en mai, sur le campus de la Bouloie. Il a accueilli 15 000 personnes en 2009. Cet événement est un élément structurant dans la politique culturelle menée par la Ville de Besançon en direction des étudiants et contribue, en particulier, à l'attractivité de l'Université.

Il est proposé d'allouer une subvention complémentaire exceptionnelle de 20 000 € à l'association afin de la conforter dans son fonctionnement structurel et de la soutenir dans son activité de diffusion. Ces engagements font l'objet d'une convention de partenariat avec l'association Interférences pour l'année 2010.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer sur l'attribution de ces subventions. En cas d'accord, la somme de 38 300 € sera imputée sur les crédits existants au chapitre 65.30.6574.41000

- à autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention à intervenir avec l'association Interférences pour l'année 2010.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, se prononce favorablement sur les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 29 juin 2010.